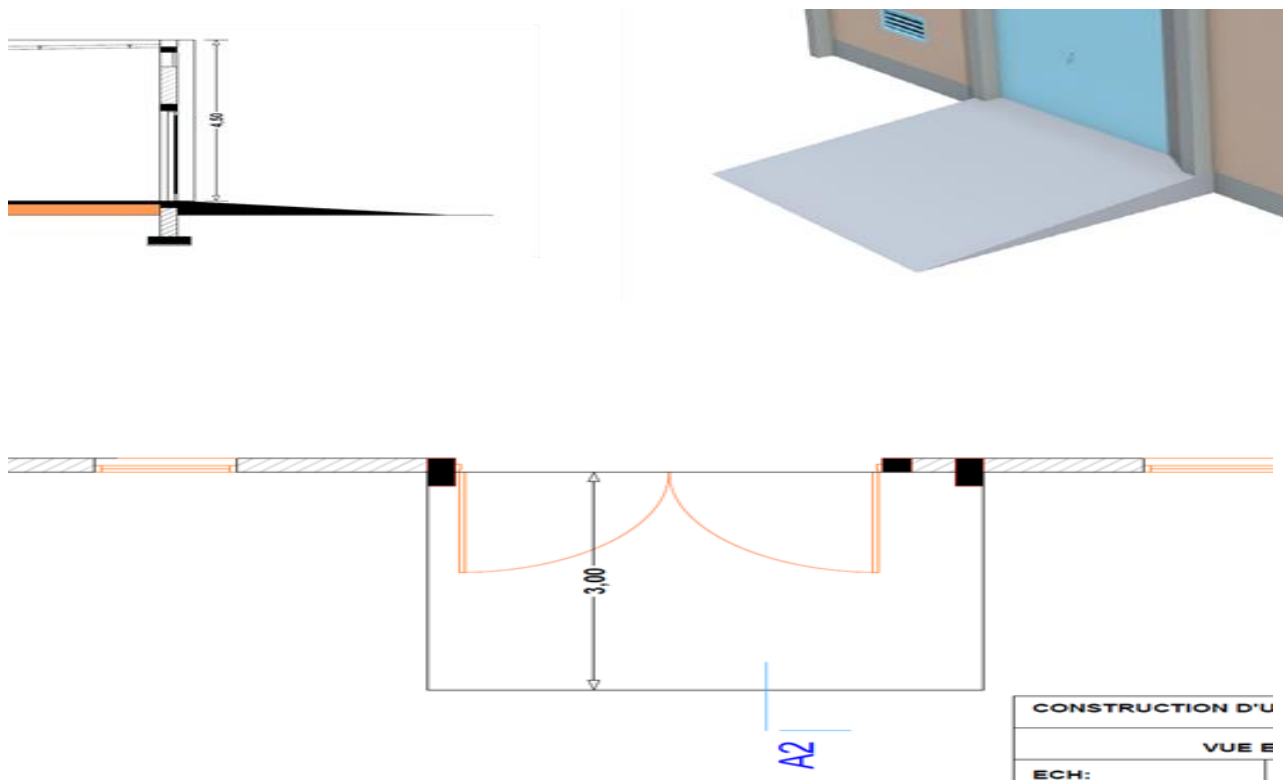


Réponses aux questions posés par les candidats (2)
Construction/Réhabilitation de vingt (20) Magasins de proximité de type BANQUE CEREALIERE (BC) et BANQUE D'ALIMENT BETAAIL (BAB) dans les communes de Tabalak (Département d'Abalak), Birni N'Konni (Département de Birni N'Konni), et la commune de Bagaroua (Département de Bagaroua), région de Tahoua, Niger

Ref: 007/COSPE/NI/2020/DAO/T/BABBC

- 9) Le largeur et épaisseur maximale de la rampe d'accès ne sont pas précisée. Est-ce que nous pouvons proposer l'épaisseur qui nous semble adaptée ?



Réponse : La largeur maxi de la rampe sera de 2,90m, comme déjà la largeur de la porte double battant est de 2,00m (Réf : Volume3, Sections techniques, partie devis quantitatif, Poste 7.1) et il y'a si vous constatez un débordement de part et d'autre de façon cumulée de 90cm. L'épaisseur maximale de cette rampe est fonction du terrain naturel. Donc celle-ci sera déterminée par l'ingénieur COSPE et vous entreprise sur le terrain.

- 10) Le largeur et épaisseur des semelles de fondations ne sont pas précisées dans les plans. Nous considérons que les études géotechniques et le dimensionnement des fondations sont à notre charge. Confirmation ?

Réponse : Largeur de fondation :50cm, épaisseur :20cm. Effectivement les études géotechniques et le dimensionnement sont à la charge de l'entreprise adjudicataire (dossier d'exécution dans son ensemble)